



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gestion

Question écrite n° 71167

Texte de la question

La mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les cessions du patrimoine immobilier de l'État venant de rendre un rapport faisant apparaître de nombreux dysfonctionnements, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État de lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin qu'il soit mis fin à ceux-ci.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a mis un soin particulier à apporter rapidement des suites aux insuffisances de la politique immobilière de l'État relevées dans le rapport de la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale présenté par M. Georges Tron. Conformément aux préoccupations de l'auteur de la question, le ministre chargé du budget et de la réforme de l'État a décidé à l'été 2005 d'engager une démarche de modernisation accélérée de la gestion immobilière de l'État pour remédier à la dilution des responsabilités relevées par le rapport. Les premiers résultats sont là. Le Gouvernement a tenu pour la première fois en 2005 ses engagements en matière de produits de cessions, avec un montant total de 630 millions d'euros, soit bien plus que les années précédentes. Au-delà de ces ventes, les mesures de modernisation en cours de mise en oeuvre permettront de développer une véritable politique immobilière, économe des deniers publics, garantissant un service public de qualité et un environnement de travail satisfaisant pour les fonctionnaires. En particulier, chaque ministère doit rendre avant la fin du printemps le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de son administration centrale. Cet exercice sera étendu par la suite aux services déconcentrés. Le recensement du parc immobilier de l'État a été actualisé au 1er janvier 2006, et sa valeur après mise à jour est estimée à 38 milliards d'euros. En parallèle, le recensement du parc immobilier des opérateurs de l'État est en cours. La loi de finances pour 2006 a permis de mettre en place deux nouveaux outils de gestion : un compte d'affectation spéciale retrace désormais toutes les opérations immobilières de l'État, et le Parlement a assigné au Gouvernement l'objectif de réaliser 479 millions d'euros de produits de cessions, dont 15 % seront affectés au désendettement ; des loyers budgétaires sont expérimentés dans trois ministères pour responsabiliser les administrations occupantes sur le coût de leur parc immobilier. Afin d'assurer la transparence de ces actions, et de s'entourer des meilleurs avis, le ministre chargé du budget et de la réforme de l'État a installé le 19 juin 2006 le conseil de l'immobilier de l'État, présidé par M. Georges Tron et formé de parlementaires et de personnalités qualifiées choisies pour leurs compétences professionnelles. Le Président de la République a décidé de franchir une nouvelle étape le 6 janvier 2006 à l'occasion de ses vœux aux fonctionnaires. La propriété du patrimoine immobilier de l'État sera désormais confiée au nouveau service France Domaine, ce qui permettra d'identifier clairement les responsabilités. En conséquence, des conventions d'occupation, incluant le paiement d'un loyer, seront signées entre France Domaine et les ministères pour chaque immeuble de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71167

Rubrique : État

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7249

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7515